

Séance du 29 mai 2019

1. TARIFICATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES.

Le Conseil municipal a approuvé le maintien à compter du 1^{er} septembre 2019 des tarifs actuels des activités périscolaires relevant de la compétence de la commune, à savoir les mercredis, les vacances scolaires, ainsi que l'animation jeunesse.

2. PROTECTION DU REVETEMENT DE SOLS DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES.

Le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de plaques de moquettes et deux chariots de transport et de stockage, pour un coût de 6478 € HT. Les dalles de moquette permettront le protéger, en cas de besoin, le parquet de la salle multi-activités qui a été poncé et vitrifié au printemps.

3. CONVENTION D'ACCES A LA DECHETTERIE D'OTTMARSHEIM.

Le Conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention avec le Sivom de la Région Mulhousienne afin de permettre à la commune un accès à la déchetterie d'Ottmarsheim, réservée jusqu'à présent aux particuliers.

4. DESIGNATION DUN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA SPLEA.

Le Conseil municipal a désigné en qualité de représentant de la Commune de Niffer au Conseil d'administration de la SPLEA Madame Véronique Meyer.

5. DEMANDE DE SUBVENTION : COLLEGE D'OTTMARSHEIM.

Le Conseil municipal a accordé une subvention exceptionnelle de 100 € au collège Théodore Monod d'Ottmarsheim, au titre d'une participation aux dépenses liées à la participation au championnat national de danse, et au profit des deux élèves originaires de la Commune de Niffer.

6. DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE AIDE SOCIALE.

Depuis la suppression du CCAS, les demandes d'aide sociale sont traitées directement au niveau de la commune et les aides proprement dites payées sur le budget général de la commune. Le Conseil municipal a demandé que la commune puisse réclamer le remboursement des aides sociales qu'elle accorde, si la situation le permet.

7. LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE : AGREMENT D'UN PERMISSIONNAIRE.

Le Conseil Municipal, après avoir pris l'avis de la commission communale consultative de la chasse (avis favorable) a donné son agrément à la désignation de Monsieur Guy Isselin en qualité de permissionnaire de la chasse communale de Niffer.

8. PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil Municipal a décidé la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} juin 2019. La personne qui va être recruté aura à s'occuper du dépôt de pain que la commune souhaite mettre en place, ainsi que du marché de producteurs que le conseil a décidé d'organiser autour du hangar acquis par la commune